



Harcèlement moral de la part de ses collègues

Par **Daisyduck**, le 24/11/2017 à 10:38

Bonjour,rnrnDepuis plusieurs années je suis victime de rumeurs au sein de mon travail. Ces dernières sont fausses et je peux le prouver aisément. On m'accuse de boire au travail et d'être saoule, ce qui est complètement faux. Ces accusations de la part de mes collègues reviennent le plus souvent quand je bénéficie d'une promotion et de points de compétences. Lorsqu'il y a une mauvaise odeur dans les bureaux due à une mauvaise aération ou des travaux, je suis déclarée responsable. Quoiqu'il arrive dans le bâtiment je suis la cause de tous les problèmes. Je souffre de cette situation, c'est inacceptable. D'autant plus que je suis une personne discrète travaillant sérieusement. Comment dois je procéder pour faire disparaître ces calomnies. Puis je faire intervenir la justice et de quelle manière ?rnrnJe vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **goofyto8**, le 24/11/2017 à 11:19

bonjour,rnrnPrenez déjà contact avec votre CHSCT

Par **Daisyduck**, le 24/11/2017 à 11:22

Qu'est ce que le CHSCT peut faire pour moi?

Par **morobar**, le **24/11/2017** à **15:15**

Bonjour, il convient effectivement d'aviser les instances représentatives du personnel d'écrire à l'employeur pour lui demander d'ouvrir une enquête sur le colportage de ces rumeurs, de les faire cesser et de lui en donner quittance (code du travail L1152-4)